

Fontainebleau ravi de rouler à 30 km/h

Sophie Bordier | Publié le 13.10.2012, 07h00



FONTAINEBLEAU, JEUDI. Depuis le 1er septembre 2010, la ville teste la limitation de vitesse à 30 km/h. Jeudi, un bilan très positif a été dressé en présence de diverses associations militantes et de représentants de collectivités. Ils ont d'ailleurs enfourché un vélo pour mesurer l'efficacité du dispositif.

| (LP/S.B.) 🔍

A A 🖨️ 📱

Elle est la seule ville en Seine-et-Marne à avoir tenté l'expérience. Depuis le 1er septembre 2010, Fontainebleau teste la circulation à 30 km/h dans sa ville. Elle rejoint ainsi le club très fermé des six communes d'Ile-de-France qui ont relevé le défi*. En fait, seules les voies départementales réservées au trafic de transit (boulevard de Constance et avenue des Cascades) restent à 50 km/h.

Jeudi, un premier bilan a été dressé, en présence de diverses associations militantes (voir encadré) et de représentants de collectivités. Tous ont d'ailleurs enfourché un vélo pour mesurer l'efficacité du dispositif lors d'un tour en ville.

« Les premiers résultats sont satisfaisants, assure Virginie Perrachon ([UMP](#)), adjointe au maire en charge du cadre de vie, de l'environnement, de la voirie, du stationnement, des déplacements et de l'occupation du domaine public. On a vu un apaisement de la circulation. Quand la vitesse était limitée à 50 km/h, les gens roulaient à 60-70 km/h. Là, avec une limite à 30 km/h, ils roulent à 30 ou 40 km/h... Surtout, nous constatons une évolution des mentalités par rapport aux vélos. Dans les zones 30 aménagées à sens unique pour les véhicules et à voie cyclable en contresens, plus personne ne crie quand j'arrive à contresens. Les automobilistes ont le sourire. On a gagné! »

Côté sécurité, le progrès semble réel. Chaque année, Fontainebleau comptait 10 à 15 piétons renversés en centre-ville par des voitures. Et deux sont décédés en 2008 et

2009. « Aujourd'hui, nous n'avons plus de morts », se félicite Virginie Perrachon. Autre fait positif : la création de zones 30 impliquant des aménagements comme la mise en sens unique (boulevard Aristide-Briand, rue de la Paroisse, rue de [France](#) par exemple) a été bénéfique. « Nous avons créé plus de 200 places de stationnement et élargi les trottoirs, poursuit l'élue. Cela a réduit le bruit et amélioré le cadre de vie. » Elle ne baisse pas les bras pour autant : « Il faut tout de même poursuivre la pédagogie, répéter, expliquer. Ce n'est jamais fini. »

« Je ne suis pas sûr que le Code de la route rende possible la généralisation de la circulation à 30 km/h », tique Yann le Goff, de la direction de la voirie à Paris, qui s'interroge sur les contrôles de vitesse. Réponse du chef de la police municipale : « Globalement, nous avons dressé très peu de PV. Avec notre radar pédagogique, on voit que 95% des véhicules roulent à moins de 50 km/h. On se rend compte que celui qui roule à plus de 60 est montré du doigt et marginalisé. La problématique se pose les vendredis et samedis soir avec des vitesses excessives, parfois à 100 km/h rue de France... » Fin 2013, la ville comptera 220 porte-vélos et toutes les rues passées à sens unique auront un contresens cyclable. Elles sont 30% actuellement dans ce cas, ce qui a coûté 30 000 € en 2012.

* Bougival (78), Clamart (92), Fontenay-aux-Roses (92), Sceaux (92) et Nogent-sur-Marne (94).

Le Parisien